



Collège - Lycée
SAINTE - ANNE

20 rue Lamotte-Picquet - B.P. 58716
29287 BREST CEDEX
tél. 02.98.44.76.82

Brest, le 06 mars 2017

Bourses nationales
Année scolaire 2017-2018

INFORMATION
BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES du second degré de LYCÉE
Rentrée scolaire 2017-2018

Cette circulaire concerne tous les parents des élèves de troisième

Les élèves de troisième titulaire d'une bourse de collège doivent constituer un dossier de demande de bourse lycée, le transfert n'existant pas du premier cycle vers le second cycle.

Les familles qui peuvent prétendre à l'attribution d'une bourse nationale d'études du second degré de lycée au titre de l'année scolaire 2017-2018 doivent dès à présent constituer un dossier. Veuillez consulter la **Notice d'information** au verso de cette feuille ; vous disposez également d'un simulateur accessible depuis education.gouv.fr/aides-financieres-lycee.

Les dossiers sont à retirer dès à présent auprès de la **Comptabilité** de 09h15 à 11h45 et de 13h30 à 17h.

Important : les ressources à prendre en considération sont celles du revenu fiscal de référence « de l'avis d'imposition 2016 sur les revenus 2015 ».

Pour toutes les situations de concubinage, prise en compte des revenus des deux concubins, même si le concubin n'est pas le parent de l'élève candidat à bourse.

Pour les situations de résidence alternée :

- **Demandeur en situation de parent isolé : seul son revenu sera pris en compte**
- **Demandeur remarié : le revenu fiscal de référence du couple sera pris en compte**

Les dossiers dûment remplis devront impérativement parvenir à la comptabilité pour **le 29 mars 2017**.

En cas de changement de situation familiale (décès, perte d'emploi,...) entraînant une diminution des ressources en 2016, ou qui entraînera une diminution des ressources du foyer fiscal en 2017, il est conseillé de récupérer et remplir un dossier en y joignant les pièces qui y figurent.

Très important : il est nécessaire de déposer votre demande dans les délais et de ne pas attendre la décision définitive d'affectation connue généralement en fin d'année scolaire. En cas de redoublement en classe de 1^{er} cycle, vous pourrez toujours renoncer au bénéfice de la bourse le moment venu.

*Les familles en difficulté peuvent bénéficier d'un accompagnement auprès de la comptabilité pour constituer leur dossier de demande.

La Directrice,
Mme Beauvillard

Coupon à rapporter impérativement au professeur principal pour le 24 mars 2017
dernier délai

✂ -----
Madame, Monsieur.....
parents de..... classe.....
ont pris connaissance de la présente circulaire les informant des modalités d'attribution des bourses nationales d'études du second degré de lycée au titre de l'année scolaire 2017-2018.

Date :

Signature :